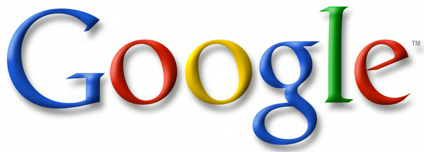
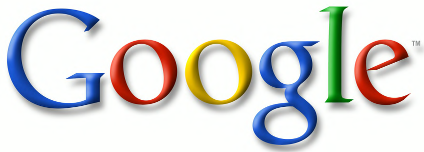



Google

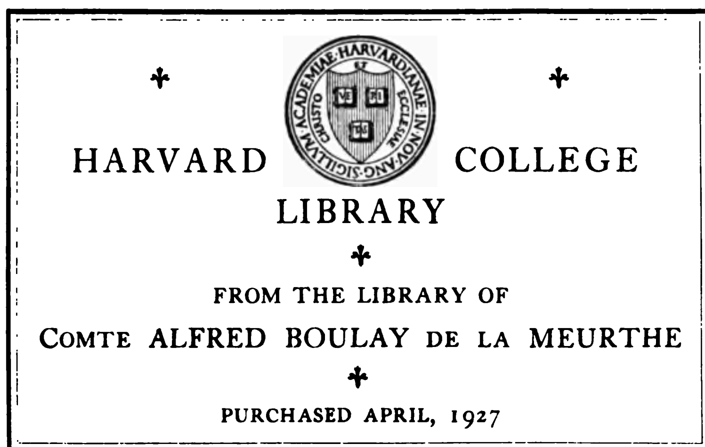


Charavay - La Revellière - Lépeaux 1895

LA REVELLIERE-LÉPEAUX

ET

SES MÉMOIRES



REVUE BLEUE

Directeur : M. Henry FERRARI.

TRENTE ET UNIÈME ANNÉE — 1894

Chaque livraison, paraissant le samedi matin, contient 64 colonnes de texte.

Prix de la livraison : **60** centimes

Prix d'Abonnement :

	Six mois	Un an
Paris	15 fr.	25 fr.
Départements et Alsace . . .	18 fr.	30 fr.
Étranger	20 fr.	35 fr.

L'abonnement part du 1er de chaque mois

ADMINISTRATION ET RÉDACTION :

PARIS. — 19, rue des Saints-Pères

Paris. — [illegible], 19, rue des [illegible] — [illegible]

TIRÉ A CENT EXEMPLAIRES

dont deux sur papier du Japon, deux sur papier de Chine et dix sur papier de Hollande.

OFFERT PAR

MM. JULES HETZEL ET ÉTIENNE CHARAVAY

à .

N°

Extrait de la [illegible]

des 21 Janvier et 2 Février 188[illegible]

LA REVELLIERE-LÉPEAUX

ET SES MÉMOIRES

On savait que, sur le déclin de sa vie, le conventionnel et directeur Louis-Marie La Revellière-Lépeaux avait rédigé des *Mémoires*, et qu'il avait laissé à son fils Ossian le soin de les publier. On savait aussi que ce dernier, après avoir longtemps hésité, avait fait imprimer ces *Mémoires* en 1873, mais sans en effectuer la mise en vente. Cependant le dépôt légal fait a la Bibliothèque nationale permit de lire un ouvrage auquel cette interdiction volontaire donnait un attrait de curiosité. J'eus ainsi occasion de les parcourir et je compris que l'héritier de La Revelliere avait craint, non sans raison, surtout à l'époque de l'ordre moral, de causer du scandale et de fournir une pâture facile aux ennemis des institutions républicaines. Mes études m'ont forcé de lire plus attentivement ces *Mémoires*, et l'impression première non seulement s'est confirmée encore davantage, mais je fus surpris du ton de dénigrement qui régnait dans tout l'ouvrage de ce républicain et des jugements passionnés portés contre des hommes

que je n'étais pas habitué à considérer sous un tel aspect. Je résolus, pour mon édification personnelle, de contrôler les assertions de La Revelliere; le travail m'intéressa et me permit de me faire une opinion. Je n'y songeais plus quand on annonça l'apparition prochaine de ces *Mémoires* (1). Il est bien possible que cette publicité fasse perdre à l'ouvrage une partie de l'intérêt que lui avait assuré cette demi-interdiction, qui laissait pleine carrière aux suppositions les plus saugrenues et qui prêtait à un témoignage plus de valeur et plus d'importance qu'il ne comportait. Il suffit, pour remettre les choses au point, d'avertir le lecteur, et c'est pourquoi j'ai repris et coordonné mes notes (2).

Nous allons d'abord laisser la parole à La Revelliere-Lépeaux, qui va nous conter lui-même son origine.

Je suis né, dit-il, le 24 août 1753, à Montaigu, en Bas-Poitou, aujourd'hui département de la Vendée, alors sé-

(1) *Mémoires de Larevelliere-Lépeaux, membre du Directoire exécutif de la République française et de l'Institut national, publiés par son fils sur le manuscrit autographe de l'auteur et suivis de pièces justificatives et de correspondances inédites.* Paris, E. Plon, Nourrit et Cie, 1895, 3 vol. in-8°, ornés d'un portrait en héliogravure, d'après le tableau de Gérard. — Dans un avertissement placé en tête du premier volume, les éditeurs expliquent dans quelles conditions ils ont accepté de publier ces *Mémoires* et dégagent leur responsabilité des attaques dirigées par l'auteur contre Carnot.

(2) Peu de temps après la publication de ce travail, M. le vicomte Eugène-Melchior de Vogüé, député, membre de l'Académie française, a consacré, dans la *Revue des Deux Mondes* du 1er février 1895, une remarquable étude aux Mémoires de La Revellière-Lépeaux sous le titre de : *Un Plaidoyer pour le Directoire*. Le brillant écrivain arrive, par des procédés différents, à des résultats identiques. Son esprit intuitif lui a suggéré les conclusions que j'ai tirées de la critique des documents. C'est là un point qu'on me permettra de noter, non sans satisfaction.

néchaussée de Fontenay-le-Comte et diocèse de Luçon. Mon père était d'une famille de bourgeois de campagne, tous fort honnêtes gens; mon bisaïeul était fabricant d'étoffes au Mai, près Cholet; mon aïeul, bachelier en théologie, abandonna l'état ecclésiastique avant d'être engagé dans les ordres et acheta une charge de notaire royal... Je reçus les prénoms de Louis-Marie (1).

Ainsi La Revelliere était d'une famille bourgeoise de Montaigu, ville dont son père fut maire pendant vingt-cinq ans. Il eut une enfance maladive. Il était — c'est lui-même qui le déclare — têtu, taquin et d'assez mauvaise humeur, et son penchant à la mélancolie allait souvent jusqu'à lui faire répandre des larmes. Il termina ses études à Angers, au collège de l'Oratoire, et y obtint des prix. Il se lia particulièrement avec deux camarades, Jean-Baptiste Leclerc et Urbain Pilastre, qu'il devait retrouver à l'Assemblée constituante et à la Convention. Il fit son droit, pour lequel il avait peu d'aptitude, puis vint à Paris, où il

(1) Quoique bourgeois, le père de Louis-Marie vivait noblement et est qualifié de *noble* dans l'acte de baptême. (Cf. *Dictionnaire des Parlementaires.*) Comme il était d'usage dans les familles, le futur directeur emprunta à un hameau situé entre Montaigu et Treize-Septiers (Vendée), qui s'appelait *L'Épaud*, le nom de *L'Épeaux*. Il signa le serment du Jeu de Paume : *L. M. Delarevelliere Delépeaux*. (Cf. A. Brette, *Le Serment du Jeu de Paume*, pl. II.) L'Almanach royal de 1790 l'inscrit ainsi : *De la Revelliere de l'Épeaux*. Quand il devint administrateur du département de Maine-et-Loire, il supprima la particule et signa *Louis-Marie Larevelliere Lépeaux*. (Cf. dans ma collection révolutionnaire une lettre du 9 octobre 1791.) A la Convention et au Directoire il signa *L.-M. Revelliere-Lépeaux*. Je n'ai trouvé, dans aucune des nombreuses signatures qui m'ont passé sous les yeux, d'accent sur le mot *La Revelliere*. Je crois donc que la meilleure orthographe à adopter est *La Revelliere-Lépeaux*. Cette forme, en effet, tient compte à la fois de la particule, qui figure au nom du père dans l'acte de baptême, et de la signature définitive du futur directeur.

fut reçu avocat à l'âge de vingt-deux ans (1775). Il entra chez un procureur, mais revint en Anjou, en septembre 1778. Il se maria, le 14 février 1781, avec Mlle de Chandoiseau et, après la mort de son beau-père, se retira à la campagne au hameau des Sablons. C'est là que le trouva la Révolution. Syndic municipal de la commune de Faye, électeur, chargé de la rédaction du cahier de la commune, La Revelliere-Lépeaux fut élu, le 20 mars 1789, troisième député du tiers état de la sénéchaussée d'Anjou. C'est ainsi que le futur directeur entra dans la vie politique. Il eut, dès l'ouverture des États généraux, une violente altercation dans l'église Saint-Louis à Versailles avec le marquis de Dreux-Brézé, à l'occasion des places affectées au tiers état. On trouvera dans ses *Mémoires* (I, 67) le piquant récit de cette anecdote, qui fait penser d'une façon singulière à la fameuse apostrophe de Mirabeau, dont il ne parle pas (1). La Revelliere ne joua, en réalité, à la Constituante qu'un rôle assez effacé. Il fut un des fondateurs du club des Jacobins, mais l'abandonna bientôt.

(1) M. le vicomte de Vogüé cite aussi cette anecdote et il ajoute : « Quelques jours plus tard, nouvelle révolte de notre héros contre le règlement qui impose l'habit noir à ceux de son ordre. Il prend aussitôt un habit de couleur et l'épée : nouvelle harangue foudroyante à un marquis de la Galissonnière, qui trouve mauvais cet accoutrement. — « Pourquoi, s'il vous plaît, vous mêlez-vous de ma toilette? Me mêlé-je de la vôtre? Votre orgueil nobiliaire ne peut supporter l'idée que je n'aie pas le costume de M. Orgon dans le *Tartufe?...* » Et il revient par deux fois sur cette prétention injurieuse de vouloir le déguiser en Orgon. On conçoit qu'elle lui fût sensible, quand on regarde le portrait de La Revelliere par Gérard : « Sur un bloc de marbre qui commande un paysage, l'ancien directeur se roidit dans une pose pensive et majestueuse; cette longue face paterne et ces gros yeux vagues justifient terriblement la crainte qu'il éprouvait de ressembler à M. Orgon. »

La Revelliere, on le voit, était un modéré. Après la session il revint à Angers, où il fut nommé membre du conseil général du département de Maine-et-Loire avec ses amis Leclerc et Pilastre. Il eut, en cette qualité, à lutter contre les premiers soulèvements de la Vendée. Appelé au poste de haut-juré, il se rendit à Orléans et y séjourna trois mois. Il rentra à Angers, en août 1792, et fut, le 5 septembre suivant, élu député de Maine-et-Loire à la Convention, le 4e sur 11.

La Revelliere se rapprocha davantage des Girondins que des Montagnards. Cependant, lors du procès de Louis XVI, il se prononça contre le roi, et même, si nous l'en croyons, il eut une grave discussion avec les principaux chefs de la Gironde, qui réclamaient l'appel au peuple, notamment Vergniaud, Gensonné, Guadet et Petion.

Il essaya de leur démontrer que ce serait pour eux une grande faute de voter l'absolution du roi. « Au contraire, dit-il (t. I, p. 130), si vous votez pour la condamnation, seul parti que vous laissent à prendre de si malheureuses circonstances, vos adversaires n'auront pas le plus léger prétexte pour faire soupçonner votre patriotisme et se populariser à vos dépens. Vous conserverez une force morale et une influence telles qu'avec du courage et de la persévérance vous romprez les détestables projets de l'anarchie, et vous sauverez la France en lui donnant un gouvernement qui assurera son repos et sa liberté. » Et La Revelliere ajoute les réflexions suivantes : « Mes prédictions eurent le sort de celles de Cassandre ; je ne pus les persuader. Ils me répondirent vaguement que je m'exagérais les dangers. Leur perte fut néanmoins le résultat du parti qu'ils prirent et la

France fut abîmée avec eux dans un sanglant naufrage, dont, autrement, ils l'auraient infailliblement sauvée. »

Je ne sais au juste ce que veut dire La Revelliere, car si les quatre Girondins, dont il cite les noms, votèrent pour l'appel au peuple, ils se prononcèrent pour la mort, et deux d'entre eux, Vergniaud et Gensonné, contre le sursis (1). N'était-ce pas suivre les conseils de La Revelliere, qui vota contre l'appel au peuple, pour la mort et contre le sursis, se séparant, sur ces divers points, de la moitié de ses collègues de Maine-et-Loire, et notamment de son ami Pilastre (2).

La question du sursis amena une intervention de La Revelliere que je citerai d'après le *Moniteur*, car elle n'est pas mentionnée dans les *Mémoires*, bien qu'elle en valût la peine. Le 18 janvier 1793 plusieurs membres, entre autres Thuriot et Tallien, réclamèrent qu'on statuât sans désemparer sur le sursis, invoquant des raisons d'humanité. Ce dernier mot provoqua cette réplique de La Revelliere :

J'ai voté contre l'appel au peuple, j'ai voté la mort de Louis, mais ce n'est pas sans horreur que j'entends invoquer l'humanité avec des cris de sang. Mon avis n'est pas d'éloigner une détermination définitive; mais il est

(1) Cf. E. Belhomme, *Les Régicides*.

(2) Les onze députés de Maine-et-Loire votèrent tous pour la culpabilité du roi. Tous aussi, sauf Dehoulières, se prononcèrent contre l'appel au peuple. Sur l'application de la peine, ils se divisèrent : cinq d'entre eux, Choudieu, Delaunay aîné, La Revelliere-Lépeaux, Leclerc et Perard, votèrent la mort; les six autres, Dehoulières, Pilastre, Dandenac aîné, Delaunay jeune, Dandenac jeune et Lemaignan, la réclusion et le bannissement à la paix. Les premiers votèrent naturellement contre le sursis et les seconds pour, sauf Dehoulières, qui ne prit pas part à ce dernier et décisif scrutin.

incroyable qu'on veuille qu'une question si importante, puisque la vie d'un homme et l'intérêt public y sont attachés, soit décidée sans désemparer par une assemblée épuisée par la longueur de ses dernières séances, sans qu'on puisse savoir quel degré de force l'assemblée sera dans le cas de conserver pour suivre une discussion aussi délicate. Je demande donc que, sans rien précipiter, sans entendre ceux qui cherchent perpétuellement à porter la Convention à des démarches inconsidérées, on discute cette question importante et que la discussion ne soit fermée que lorsque l'assemblée se trouvera suffisamment éclairée.

Robespierre intervint dans le sens opposé, mais la Convention, donnant raison à La Revellière, ajourna au lendemain le vote sur le sursis (1).

(1) Au sujet d'un des rares succès obtenus par La Revellière, le vicomte de Vogüé présente ces remarquables considérations : « Le malheur est que dans tous ces engagements où La Revellière se donne le beau rôle, où il nous dépeint un adversaire vaincu par son ascendant irrésistible, que ce soit M. de [illegible], Danton ou Barras, Carnot et ceux auxquels le directeur aura affaire par la suite, nous ne voyons jamais la sanction des victoires morales qu'on nous raconte. Les faits historiques nous montrent toujours un La Revellière débouté de ses prétentions ou de ses desseins. La première, la seconde fois, nous l'avions cru sur parole, nous l'avions admiré ; à la longue, le scepticisme nous gagne ; nous voudrions au moins entendre la contre-partie, la version des adversaires si radicalement consternés. Ce Poitevin serait-il un Gascon ? Pas tout à fait ; il y a là un phénomène d'auto-suggestion toujours intéressant à étudier chez les faiseurs de Mémoires. La Revellière écrit, après vingt-cinq ans, dans un mouvement chagrin. Des beaux jours lointains où il brilla sur le devant de la scène, tous les incidents lui apparaissent grossis, et plus grossi encore son rôle dans ces incidents. Les paroles qu'il prononça dans telle circonstance mémorable, voilà vingt-cinq ans qu'il les ressasse intérieurement, qu'il les polit, qu'il les aiguise inconsciemment ; impossible qu'il n'ait pas trouvé sur l'heure le trait que la méditation de l'événement lui a si souvent fourni depuis lors ! impossible que son adversaire n'ait pas été atterré par un

La Revelliere ne souffle pas mot de cet épisode, qui devait cependant flatter son amour-propre et qui aurait dû prendre place dans ses *Mémoires*.

Le 11 mars 1793, il combattit avec succès la motion de Danton tendant à ce que la Convention choisît les ministres dans son sein et, le 3 avril, il réclama la mise en accusation de Marat. La Gironde, dit La Revelliere (I, 289), « était soutenue par les républicains purs et attaquée par les partis anarchistes et par une faction féroce. » La Revelliere, ennemi des Montagnards, fut naturellement un des protestataires contre les journées des 31 mai et 2 juin. Il réussit à échapper au mandat d'amener lancé contre lui par le Comité de sûreté générale et trouva un asile, près de Péronne, chez son ami Pincepré de Buire, ex-député de la Somme à la Constituante. Il y resta caché jusqu'au 9 thermidor. Aussi La Revelliere ne prit-il aucune part à la période héroïque de la Convention. Pendant sa proscription, le Comité de salut public, faisant face à la situation la plus critique, sauvait la France de l'invasion étrangère et de la guerre civile et méritait la reconnaissance de la postérité. Quand La Revelliere rentra à la Convention avec les Girondins survivants, le danger immédiat avait disparu. Ce n'est qu'en 1795 que l'ex-proscrit reprit un rôle actif. Avant de se séparer, la Convention voulut assurer la mise en activité de la Constitution. Un décret du 10 germinal an III (30 mars 1795) créa une commission de sept membres chargée

pareil coup de massue! Le souvenir pétrit constamment dans un esprit de cette catégorie une statue personnelle qui grandit, embellit avec les années; les repoussoirs diminuent, s'inclinent devant elle. C'est l'effet inéluctable de la distance et du temps; on peut être de très bonne foi dans cette illusion d'optique. »

de préparer les lois organiques de la Constitution, et le 14 (3 avril), Cambacérès, Merlin de Douai, Sieyès, Mathieu, Thibaudeau, Lesage (d'Eure-et-Loir) et Creuzé-Latouche furent désignés pour la composer. Le 29 germinal (18 avril), la Convention, sur le rapport de Cambacérès, décréta la formation d'une nouvelle commission, « chargée de préparer les lois nécessaires pour mettre en activité la Constitution, » et, le 4 floréal (23 avril), nomma Cambacérès, Merlin de Douai, Sieyès, Thibaudeau, La Revelliere-Lépeaux, Lesage (d'Indre-et-Loire), Boissy d'Anglas, Creuzé-Latouche, J.-B. Louvet, Berlier et Daunou. Six des membres de l'ancienne commission entraient dans la nouvelle. Le 11 floréal (30 avril), Cambacérès émit l'opinion que les membres de cette commission ne devaient pas faire partie d'un autre comité et donna sa démission, optant ainsi pour le Comité de salut public. Merlin de Douai et Sieyès, qui appartenaient aussi à ce dernier, suivirent l'exemple de Cambacérès, et, le 17 floréal (6 mai), tous trois furent remplacés par Lanjuinais, Durand-Maillane et Baudin des Ardennes.

Dès lors la commission s'occupa, non pas de mettre en activité la constitution de 1793, mais de préparer le projet d'une constitution nouvelle. La Revelliere revendique la responsabilité de ce changement. Son récit manque d'ailleurs de précision; nulle date ne s'y trouve et j'ai dû recourir, pour l'exposé que je viens de faire, au *Moniteur*. La Revelliere déclare que le *prudent Sieyès* et le *circonspect Cambacérès* s'esquivèrent de la commission en optant pour le Comité de salut public, mais il oublie de dire que Merlin de Douai fit comme eux. Il cite complaisamment Baudin, Lesage, Creuzé-Latouche, Lanjuinais, Daunou et

Louvet, qui marchaient d'accord avec lui, mais il malmène ceux de ses collègues qui le contrecarraient : Berlier, « petit montagnard obscur, croyant faire de l'esprit et de l'éloquence lorsqu'il ne faisait que du pédantisme », Boissy d'Anglas, qu'il accuse de montrer « un esprit de parti bien décidé et une résolution qui ne l'était pas moins de ramener la royauté des Bourbons. » Il fait un sévère portrait de Sieyès, qui avait eu le grave tort de refuser d'examiner le projet de la commission. Ce fameux projet fut enfin déposé et, le 15 fructidor an III (1er septembre 1795), la Convention fit entrer au Comité de salut public trois des élaborateurs de la Constitution, La Revelliere, Daunou et Berlier, en même temps que Cambacérès (1). Le comité se trouva donc composé des seize membres suivants :

Douze anciens : Blad, Boissy d'Anglas, Jean de Bry, Gamon, Henry-Larivière, Lesage (d'Eure-et-Loir), Le Tourneur (de la Manche), Louvet de Couvrai, Marec, Merlin de Douai, Reubell et Sieyès.

Quatre nouveaux : Berlier, Cambacérès, Daunou et La Revelliere-Lépeaux.

La Revelliere se trouvait-il en mauvaise compagnie ? Qu'étaient ses collègues du Comité ? Voilà ce qu'il convient d'examiner.

Blad, député du Finistère, avait été employé dans l'administration de la marine ; il vota la mort de Louis XVI, fut un des protestataires contre le 31 mai et se fit remarquer par sa modération.

Boissy d'Anglas, député de l'Ardèche, membre de la Constituante, vota la détention de Louis XVI et

(1) Il faut noter que La Revelliere-Lépeaux avait été élu, le 1er thermidor an III (19 juillet 1795), président de la Convention.

s'illustra par sa courageuse conduite pendant l'insurrection de prairial an III.

Jean de Bry, député de l'Aisne, avocat, vota la mort de Louis XVI, protesta contre le 31 mai, se cacha et ne rentra à la Convention qu'après le 9 thermidor; un des trois plénipotentiaires à Rastadt, il fut le seul qui échappa à l'assassinat dont Roberjot et Bonnier furent victimes.

Gamon, député de l'Ardèche, avocat, vota la mort de Louis XVI, protesta contre le 31 mai, se cacha et ne rentra à la Convention qu'après le 9 thermidor. Il devint membre du tribunal de cassation.

Henry-Larivière, député du Calvados, avocat, vota la détention de Louis XVI, fut proscrit après le 31 mai et ne rentra à la Convention qu'après le 9 thermidor. Il se fit remarquer par sa haine contre les membres de l'ancien Comité de salut public et notamment contre Carnot.

Lesage, député d'Eure-et-Loir, avocat, vota la mort de Louis XVI, se cacha après le 31 mai et ne rentra à la Convention qu'après le 9 thermidor.

Le Tourneur, député de la Manche, capitaine du génie, vota la mort de Louis XVI, devint directeur en même temps que La Revelliere et, lorsqu'il sortit du gouvernement, fut nommé général de brigade et chargé de négocier la paix avec l'Angleterre.

Louvet de Couvrai, député du Loiret, auteur du roman fameux intitulé : *Aventures du chevalier de Faublas*, vota la mort de Louis XVI, fut proscrit avec les Girondins, se cacha et ne rentra à la Convention qu'après le 9 thermidor. Il devint, à l'Institut, le collègue de La Revelliere.

Marec, député du Finistère, ancien commis au

contrôle de la marine, vota la réclusion de Louis XVI et se distingua par son attitude courageuse dans l'insurrection de prairial.

Merlin de Douai, député du Nord, avocat, membre de l'Assemblée constituante, un des plus grands jurisconsultes de son temps, devint le collègue de La Revelliere au Directoire et démissionna en même temps que lui.

Reubell, député du Haut-Rhin, avocat, membre de l'Assemblée constituante, vota la mort de Louis XVI par correspondance et devint le collègue de La Revelliere au Directoire.

Sieyès, député de la Sarthe, ex-chanoine, vota la mort de Louis XVI. Il est trop connu pour qu'il soit besoin d'en dire davantage.

Berlier, député de la Côte-d'Or, avocat, vota la mort de Louis XVI. Homme prudent et avisé, jurisconsulte habile, il présida la Convention et devint, sous Napoléon, conseiller d'État et comte de l'Empire.

Cambacérès, député de l'Hérault, ancien magistrat, vota la mort de Louis XVI. Son nom dispense de plus amples explications.

Daunou, député du Pas-de-Calais, ex-oratorien, vota la déportation de Louis XVI. C'était un érudit resté justement célèbre.

Le Comité de salut public était en vérité bien composé. Il comptait des hommes d'une incontestable valeur et d'une illustration que la postérité a ratifiée : tels Boissy d'Anglas, Merlin de Douai, Sieyès, Cambacérès et Daunou. D'autres, comme Jean de Bry, Le Tourneur, Louvet, Reubell et Berlier ont laissé une réputation honorable. Les autres, Blad, Gamon, Henry-Larivière, Lesage et Marec, moins connus, présentaient dans leur temps une certaine surface.

La Convention avait donc choisi, pour composer le Comité de salut public, que la Revelliere appelle *le vrai cœur de l'État*, des hommes de mérite et de courage.

Il semble que La Revelliere n'aurait pas dû se trouver dépaysé dans ce milieu. Neuf de ses collègues appartenaient, comme lui, à la basoche ; onze avaient, comme lui, voté la mort de Louis XVI ; six, Blad, Jean de Bry, Gamon, Henry-Larivière, Lesage et Louvet, proscrits, comme lui, avec les Girondins, s'étaient cachés et n'étaient rentrés à la Convention qu'après le 9 thermidor. Il y avait donc plutôt connexité d'opinions entre La Revelliere et ses collègues. Voyons cependant comme il en parle dans le chapitre intitulé : *Derniers temps du Comité de salut public*, et dont la verve contraste étrangement avec le genre ennuyeux du reste des *Mémoires :*

Le Comité de salut public, le vrai cœur de l'État, le seul centre auquel on pût se rattacher, qui pouvait seul tout rallier et imprimer le mouvement à tout, était lui-même tombé dans une complète dissolution. Quoique déjà prévenu de cet état déplorable, lorsque je l'eus sous les yeux dans le Comité même, je crus descendre au tombeau et m'ensevelir sous les débris de la France. J'éprouvai les plus cruelles angoisses que puisse ressentir un ami sincère de la patrie, lorsqu'il la voit s'abîmer dans le gouffre.

Chacun des membres du Comité n'y était occupé que de ses propres affaires, de celles de ses amis et de ses partisans. Toute la part qu'il prenait à l'administration, c'était de placer celui-ci, de faire payer à celui-là une somme qu'il réclamait à tort ou à raison, etc. Chaque partie de l'administration était confiée particulièrement à l'un des membres. Il la dirigeait à sa guise. Seulement sa correspondance, pour avoir un caractère officiel, de-

vait être signée par deux autres membres. Mais, je l'ai déjà dit, ce n'était pas d'administration qu'on s'occupait... Comme, au surplus, il n'y avait aucun ensemble dans le Comité, de leur côté les commissions administratives agissaient seules, isolément, comme elles voulaient ou comme elles pouvaient. Je dis comme elles pouvaient, car se procurer deux signatures pour leur donner des ordres ou pour leur répondre, était chose fort difficile pour ceux des membres du Comité qui auraient pourtant voulu encore agir au milieu de ce chaos. Souvent, pour obtenir ces deux signatures, il fallait attendre plusieurs jours. Ces hommes, qui ne s'occupaient que de petites intrigues, étaient trop accablés d'affaires pour les donner, et lorsque nous les pressions, Daunou et moi, en observant qu'un nom est bientôt mis, on nous objectait qu'on ne voulait pas signer sans avoir lu, ce qui était juste. Mais prétexter qu'on n'a pas le temps!... On va voir tout à l'heure quel emploi on faisait de ce temps si précieux. Voici l'allure habituelle et journalière du Comité de salut public, lorsque j'y entrai. Elle fut la même jusqu'à son terme, qui heureusement ne fut pas éloigné.

Cambacérès en était le président. Il y arrivait sur les dix heures du matin. Une fois là, il se promenait de long en large dans la salle d'assemblée. A chaque instant, il faisait appeler Pierre, chef du bureau du Comité, pour lui demander ou rien, ou plusieurs fois la même chose, afin de faire retentir le plus souvent possible à ses oreilles le son délicieux de ces mots : *Citoyen président*, qui flattaient singulièrement sa vanité. Quand on se rappellera toutes les puérilités qui ont couvert de ridicule cet homme de beaucoup d'esprit et de talent, on ne taxera pas d'exagération ce que je dis là. Son premier soin était de faire mettre un bon pot-au-feu et de faire placer sur la table d'excellent pain et d'excellent vin, trois choses qui ne se trouvaient guère ailleurs que là, dans Paris. « J'ai pour principe, nous disait-il, que

des hommes livrés à la fois aux travaux de l'Assemblée et à ceux du Comité doivent être pourvus de bons restaurants, sans quoi ils succomberaient sous le poids de leurs labeurs. » Cette sage prévoyance du citoyen président lui conciliait tous les esprits. On s'empressait de la mettre à profit. Les divers membres du Comité y paraissaient successivement de midi à deux heures. Ils entraient dans la salle d'assemblée : « Président, y a-t-il quelque chose de nouveau? — Mais non, » était la réponse la plus ordinaire. Là-dessus, les arrivants visitaient le pot-au-feu, prenaient un bouillon, tiraient le morceau de bœuf de la marmite pour s'en administrer une tranche, qu'ils mangeaient avec le bon pain blanc et qu'ils arrosaient d'excellent bourgogne; puis on remettait la pièce tremblante dans la marmite, jusqu'à ce que le passage des survenants eût réduit les derniers venus à vérifier le proverbe : *Tarde venientibus ossa.* Après s'être ainsi réconforté l'estomac, on descendait à son bureau particulier, pour s'y occuper pendant un instant d'affaires particulières et d'intérêts privés. Ainsi se terminait le travail du matin et du jour.

Cependant le soir, qui porte à la réflexion, réveillait l'inquiétude pour le lendemain. Sur les neuf ou dix heures, on se rassemblait dans la salle du Comité, où chacun tâchait d'abord de faire rendre les décisions convenables à lui et à ses amis. Quant aux affaires étrangères, si le citoyen président en mettait quelqu'une sur le tapis : « Ah! président, s'écriait-on tout d'abord, les forces de l'homme sont bornées. Il n'est pas possible de soutenir son attention pendant si longtemps. Arrange cela; nous avons confiance en toi... » Et quoique Daunou et moi nous fissions à cet égard les plus grandes instances, il n'était pas possible d'engager de discussion sur les objets les plus importants. Néanmoins deux points essentiels captivaient l'attention, chaque soir, pendant quelques minutes, car il y allait de notre tête pour le lendemain. Ces deux points étaient les subsistances et

l'argent. « Ah çà! président, ne manquait-on pas de dire avec de grands signes d'inquiétude, les finances, où en sont-elles? — Mais... les assignats vont toujours en s'avilissant d'une manière effrayante, répondait le citoyen président, et l'on ne suffira plus à imprimer dans la nuit ceux qui sont indispensables pour le service de demain. Si cela dure encore, ma foi, nous courons le risque d'être accrochés à la lanterne. » Alors une profonde terreur se peignait sur tous les visages : « Ah! mon Dieu, quel malheur, président! s'écriaient plusieurs voix suppliantes, va donc au cabinet d'Hourier-Éloi (c'était le membre du Comité de salut public chargé des finances), dis-lui que nous le conjurons de nous faire subsister encore au moins quinze ou dix-huit jours. Viendra alors le Directoire exécutif, qui fera comme il pourra. » — Pendant le demi-quart d'heure de l'absence de Cambacérès, on s'abandonnait aux plus tristes doléances. A son retour, il promettait qu'on ferait ce qu'on pourrait et l'on se rassurait un peu sur cette réponse. « Mais les subsistances! en aurons-nous pour demain? reprenait-on. — Hé! hé!... je n'en sais rien; mais je vais envoyer chercher notre collègue Roux, qui nous mettra au fait de cela. »

Roux (de la Marne) était un ex-procureur de bénédictins, gros, court, rond, frais et joufflu. Il avait de talents ce qu'il en fallait pour bien gérer les affaires d'une communauté et y assurer largement la bonne chère; mais il n'était pas sûrement de force, à beaucoup près, à administrer les subsistances de la France à cette époque. Il avait néanmoins la plus haute idée de sa propre habileté. Il se donnait, très bon homme d'ailleurs, une grande importance et n'était embarrassé que du poids de sa gloire. C'était au surplus, je le répète, un bon et honnête garçon, auquel on ne saurait contester un mérite précieux pour le moment, celui de pouvoir parler pendant un temps indéfini. En effet, lorsque deux ou trois mille femmes des faubourgs, soutenues par un innombrable

ramassis de toutes sortes de mauvais sujets, poussées par des chefs de parti, venaient au Comité de salut public pour demander du pain, en menaçant d'étrangler tous les membres de la Convention (menaces qui se renouvelaient souvent), on les envoyait au représentant du peuple Roux, chargé des subsistances. Les bureaux et le cabinet de Roux étaient dans les combles des Tuileries. On y parvenait par un escalier très long, très raide et très étroit. Lorsque la tête de la colonne arrivait aux degrés les plus élevés, Roux sortait de son cabinet, paraissait sur le palier de son escalier, faisait faire halte, demandait du silence, et, soit qu'il en obtînt, soit qu'il n'en obtînt pas, du haut de cette tribune aux harangues, il en commençait une, dont la durée était de trois, quatre ou six heures, et plus s'il le fallait, suivant l'obstination des pétitionnaires à tenir pied. Les interruptions, les clameurs, les menaces, tout était impuissant pour arrêter ce torrent débordé d'une éloquence assaisonnée de tous les lieux communs qu'on ne cessait de répéter dans ce temps-là. A la fin, étourdies, excédées de fatigue, rassasiées de vaines paroles au lieu de pain, ces malheureuses femmes défilaient peu à peu, les hommes se dispersaient, et lorsque toute cette multitude était réduite à petit nombre, il congédiait le reste de ces bonnes citoyennes en leur recommandant de porter dans leurs familles la paix et l'espérance, et surtout de leur bien faire connaître les heureux et constants efforts de leurs représentants pour ramener l'abondance parmi les bons citoyens et déjouer les efforts de la malveillance. Un certain jour de germinal, il pérora devant une innombrable multitude depuis huit ou neuf heures du matin jusque vers cinq ou six heures du soir. C'est ainsi qu'il sauva plusieurs fois la Convention d'insurrections très sérieuses.

Tel était le représentant Roux. Invité, comme je l'ai rapporté, à passer au Comité de salut public, il y entrait tout essoufflé, et toujours très satisfait de lui-même et

de ses opérations. « Eh bien! Roux, mon ami, s'écriait Cambacérès dès le premier abord, nos collègues sont inquiets de l'état des subsistances. Où en sommes-nous, quant à celles de Paris, pour demain? — Toujours même abondance, citoyen président, répondait Roux, avec un air de jubilation et de triomphe qui ne préparait guère au surplus de la réponse : toujours les deux onces de pain par tête, au moins dans la plus grande partie des sections!... — Eh! que le diable t'emporte! répliquait Cambacérès avec son accent gascon : tu nous feras couper le cou avec ton abondance! » — Roux n'en retournait pas moins à son cabinet, aussi satisfait que s'il eût eu à sa disposition, dans Paris, tous les blés de l'Afrique et de la Sicile. De son côté, la bande du Comité tombait pour quelques moments dans une consternation profonde. Mais bientôt une pensée lumineuse faisait évanouir ce sombre nuage. Il était promptement dissipé par le colloque suivant : « Président, nous as-tu fait préparer quelque chose à la buvette? Après des journées aussi fatigantes, on a grand besoin de réparer ses forces. — Mais, oui. Il y a une bonne longe de veau, un grand turbot, une forte pièce de pâtisserie et quelque autre chose comme cela... » Alors, adieu soucis, adieu crainte du lendemain! A l'abattement et à la terreur succédait la plus vive gaîté, et l'on sauvait joyeusement la patrie en s'empiffrant de mets succulents, en sablant le champagne, et les bons mots assaisonnaient la bonne chère.

Le morceau est long, mais il eût été dommage d'en rien retrancher. Un pamphlétaire royaliste n'aurait pas inventé pire. Rien ne manque pour charger le tableau et pousser à l'impression du grotesque. Suivant La Revelliere, en effet, tous ces membres du Comité ne pensaient qu'à leurs intérêts particuliers et à manger; hors de là, rien ne les tou-

chait. Seuls, La Revelliere et Daunou, égarés dans cette pétaudière, faisaient marcher les affaires publiques, et le joufflu Roux ne trouve relativement grâce, que parce que son éloquence intarissable et imperturbable esquiva bien des émeutes. Cambacérès, le *deus ex machinâ*, veillait complaisamment sur le pot-au-feu, et Sieyès, Boissy d'Anglas, Jean de Bry, Le Tourneur, Louvet, Merlin de Douai, Reubell et consorts se ruaient sur la longe de veau, ce qui prouverait au moins des goûts modestes. Quel beau spectacle et comme il est vraisemblable, quand on considère la situation et le caractère de ces hommes! Et cette peur de la populace, comme elle cadre bien avec l'attitude courageuse de Boissy d'Anglas et de Marec pendant l'insurrection de prairial, avec le caractère professionnel de Le Tourneur! En vérité on croirait que La Revelliere a voulu se moquer de nous, si on ne savait qu'il n'était guère accessible à la plaisanterie. Pourquoi englobe-t-il tous ses collègues, sauf un, dans une même réprobation? Oublie-t-il donc que Reubell et Merlin de Douai ont été ses associés au Directoire? Aucun de tous ces conventionnels, n'a, d'ailleurs, laissé une réputation de grotesque ou de ridicule.

Mais alors, dira-t-on, où La Revelliere a-t-il puisé les éléments de cette histoire? Je ne le sais au juste, mais c'est probablement dans le fait de la présence d'une buvette dans les bureaux du Comité de salut public. Cette buvette datait de l'époque du grand Comité, alors que Carnot et ses collègues travaillaient sans désemparer jour et nuit, pendant que La Revelliere attendait des temps meilleurs dans une retraite sûre. Elle rendit de grands services à ces hommes de fer, qui n'avaient pas souvent le loisir d'aller man-

ger dans leur famille ou au restaurant. La Revelliere, qui ignorait ces détails, se fit vraisemblablement un monstre de cette buvette. La phrase de Cambacérès, répétée par La Revelliere, prouve qu'il connaissait les hommes et l'influence de l'estomac. Il avait droit, ce prévoyant président, à la reconnaissance de ses collègues et La Revelliere fait montre d'ingratitude quand il s'écrie avec une indignation prudhommesque dans la suite du chapitre : « Daunou et moi, et peut-être quelques autres de nos collègues, n'avons pas à nous reprocher d'avoir jamais pris part à ces repas sacrilèges, ni le matin, ni le soir. » Cette belle indignation ne viendrait-elle pas de ce que le chétif La Revelliere, ayant un mauvais estomac, enviait le bel appétit de ses collègues ? Quoi qu'il en soit, il a vu le Comité de salut public avec des yeux troublés et en a tracé le tableau le plus extraordinaire. Voyons à notre tour, à l'aide des documents, comment les choses se passaient réellement.

La première séance du Comité, le jour de l'entrée de La Revelliere, fut consacrée à l'organisation intérieure. Je cite ici le texte même du procès-verbal (Archives nationales, A F II 23) :

Le Comité de salut public a procédé à son organisation intérieure ainsi qu'il suit :

Cambacérès a été élu président.

Gamon, Daunou et Berlier ont été nommés secrétaires.

La 1re division sera dirigée, savoir : le bureau central et l'organisation des armées par Merlin (de Douai) ; — les plans de campagne de terre, la surveillance de leur exécution et le mouvement des armées par Le Tourneur (de la Manche) ; — la correspondance avec les représentants délégués dans les départements de l'Ouest et les auto-

rités constituées de ces départements sera suivie par Revelliere-Lépeaux.

La 2e division, comprenant l'organisation des forces de mer, les plans de campagne maritimes et de colonies, sera dirigée par Daunou et Blad.

La 3e division sera dirigée par Revelliere-Lépeaux pour les poudres et les renseignements, et par Gamon pour les armes et les travaux publics.

La 4e division sera dirigée par Marec, pour les approvisionnements, par Berlier pour le commerce, par Henry-Larivière et Lesage (d'Eure-et-Loir), pour les transports intérieurs, et par ces représentants pour la surveillance des dépenses publiques, concurremment avec trois membres du comité des finances.

La 5e division sera dirigée pour les relations extérieures par Louvet, Boissy, Jean de Bry et Sieyès; — les hôpitaux militaires par Reubell; — la correspondance avec les représentants et les corps administratifs par Cambacérès, qui remplacera provisoirement Reubell.

Cambacérès, président, *Henry-Larivière, Boissy, Le Tourneur, Daunou, Merlin de Douai, Marec.*

Il ne semble pas qu'il y ait là rien de répréhensible. La présidence échoit à un conventionnel qui avait, depuis le 9 thermidor, fait deux fois partie du comité et qui était un député renommé. Les secrétaires, Gamon, de l'Ardèche, Daunou, du Pas-de-Calais, et Berlier, de la Côte-d'Or, ne peuvent représenter de mauvais choix, et La Revelliere le reconnaît implicitement, puisqu'il fait à diverses reprises le plus grand éloge de Daunou. La répartition des services ne paraît pas moins appropriée aux aptitudes de chacun, et La Revelliere, à qui on attribue la correspondance avec les représentants délégués dans les départements de l'Ouest et la direction de la 3e division pour les poudres et les renseignements, avait-il lieu de se

plaindre? On le voit, rien ne nous montre ces hommes ignorants, intrigants, plus préoccupés de manger que de travailler.

J'ai eu la curiosité de me rendre compte du travail du Comité de salut public pendant la seconde quinzaine de fructidor an III. J'ai constaté pour chacune de ces seize journées le nombre d'arrêtés suivants :

15 fructidor : 40 ; — 16 : 28 ; — 17 : 39 ; — 18 : 46 ; — 19 : 40 ; — 20 : 23 ; — 21 : 28 ; — 22 : 20 ; — 23 : 26 ; — 24 : 16 ; — 25 : 37 ; — 26 : 27 ; — 27 : 28 ; — 28 : 28 ; — 29 : 37 ; — 30 : 35.

498 arrêtés, en seize jours, c'est là un bilan respectable pour des paresseux! Et tous ces arrêtés portent plusieurs signatures, comme cela était nécessaire pour leur validité. La Revelliere se plaint de la difficulté qu'il avait à recueillir les signatures indispensables. On pourrait croire, à la lecture de ce passage, qu'il signait tous les arrêtés. Or, du 16 au 30 fructidor, il ne signa que 69 arrêtés sur 458! On trouve même que, le 16 et le 27, aucun arrêté ne porte sa signature. Est-ce là un fait qui l'autorise à traiter si dédaigneusement ses collègues et à se plaindre de leur inexactitude à signer les arrêtés du Comité?

Ces renseignements, empruntés aux documents, ne confirment guère l'exactitude du récit reproduit plus haut. La Revelliere se prête d'ailleurs un rôle peu flatteur, car il ne sortit du Comité de salut public que pour entrer dans le Conseil des Anciens, qui le choisit pour président. Il dut à cette haute fonction et aussi à sa réputation d'intégrité, hommage que nous lui rendons volontiers comme il le rendit à son ennemi Carnot, d'être placé en première ligne sur la liste des candidats au Directoire. Il fut élu le premier, et après lui vinrent Reubell, Sieyès, Le

Tourneur de la Manche et Barras. Sieyès ayant refusé, Carnot le remplaça. Voilà donc La Revelliere un des chefs du gouvernement de la République. Il assure qu'il eut grand'peine à accepter un tel honneur et qu'il ne céda qu'aux sollicitations de ses amis. « La grandeur des fonctions à remplir, dit-il, me paraissait au-dessus de ma capacité et de mes forces. » Soit, mais cet accès de modestie passa vite et nous voyons par le portrait qu'il trace de ses collègues combien il se jugeait supérieur à eux.

Voici d'abord Reubell, qui avait l'habitude du grand monde, mais était souvent dur et impoli; au demeurant persifleur, chicanier, plutôt opiniâtre que ferme. La Revelliere cependant défend son collègue contre les accusations de prévarications et de spéculations malhonnêtes lancées contre lui. Il est vrai qu'ils marchaient de concert au Directoire.

Barras, homme faux, débauché, qui ne s'entourait au Luxembourg « que des chefs de l'anarchie la plus crapuleuse, des aristocrates les plus corrompus, de femmes perdues, d'hommes ruinés, de faiseurs d'affaires, d'agioteurs, de maîtresses et de mignons. » Qui croirait, à ce portrait, que La Revelliere s'associa à Barras pour le coup d'État du 18 fructidor? Que dira à son tour Barras de son collègue? Nous le saurons bientôt.

Carnot, qui abandonna le parti girondin pour se jeter dans le parti anarchiste, participa aux crimes du Comité de salut public; homme au coup d'œil sec et rusé, à l'aspect faux et cruel, très irascible et vindicatif, dévoré d'amour-propre, de vanité et d'ambition, calomniant ceux qu'il hait, n'ayant pas d'élévation dans l'âme ni dans le génie. La Revelliere reconnaît cependant qu'il est actif et laborieux au

delà de toute expression, qu'il a une grande intelligence et beaucoup d'aptitude pour l'administration, dans toutes ses parties; qu'il a le coup d'œil prompt et conçoit bien un plan de campagne. Il termine ainsi ce portrait, dont je ne donne que les traits principaux : « Lorsqu'il ne s'agit pas d'affaires, il est dans la conversation très spirituel et très gai, mais toujours froid, caustique et jamais affectueux. » *Caustique*, Carnot l'avait été en effet à son égard, et La Revelliere ne pouvait lui pardonner les traits sanglants que son ancien collègue lui avait lancés dans sa réponse au rapport de Bailleul sur le 18 fructidor. Mais entre eux il y a cette différence, c'est que Carnot écrivait sous le coup de la proscription, tandis que La Revelliere rédigeait son réquisitoire contre Carnot alors que celui-ci était de nouveau proscrit et quand les ardeurs de la lutte avaient disparu. D'ailleurs, chaque fois que le nom de Carnot paraît sous la plume de La Revelliere, on sent quel fiel et quelle haine remplissaient le cœur de l'ex-directeur.

Le Tourneur est traité d'honnête homme, assez bon homme, mais sans portée et de peu d'esprit. « Une assez grande nullité, une vanité qui ne l'était pas moins, .de l'importance, voilà les principaux traits de son caractère. » Mais ce jugement méprisant vient de ce que Le Tourneur se rangeait toujours à l'opinion de Carnot, qui était pour lui, dit La Revelliere, l'*homme infaillible*.

Après ses collègues, La Revelliere juge avec la même sévérité les ministres et le personnel des bureaux du Directoire. Ses portraits donnent l'illusion de la vérité par le ton imperturbable dont ils sont écrits. Mais il faut en rabattre; cette constance à rabaisser les hommes les plus considérables ne cache-

t-elle pas une partialité et une vanité qu'il attribue charitablement aux autres?

Nous ne pouvons nous étendre sur ce que La Revelliere dit de son rôle au Directoire. Il faut reconnaître que c'est là un témoignage intéressant, quoiqu'il doive être accepté avec réserve. Nous avons hâte d'arriver au 18 fructidor, qui est le principal acte politique de La Revelliere.

Le premier tirage au sort pour le renouvellement d'un membre du Directoire eut lieu le 30 floréal an V (20 mai 1797). C'est le nom de Le Tourneur, l'ami de Carnot, qui sortit de l'urne. La Revelliere nous narre son désespoir de n'avoir pas été déchargé par le sort du fardeau pesant du pouvoir : « Certes, dit-il, si quelqu'un désirait sortir, j'ose dire que c'était moi seul (1). Lorsque je vis que mes vœux à cet égard étaient trompés, j'en éprouvai tant de chagrin que j'eus la faiblesse, j'en conviens, de verser des larmes en présence de mes collègues et des ministres, qui étaient tous présents. » Scène touchante et qui peut faire pendant à celle que nous rapportent les *Mémoires sur Carnot* relativement à Reubell : « Chez Reubell, raconte Carnot, la soif du pouvoir est inextinguible. Lors du tirage au sort, sa vue était tellement troublée qu'en ouvrant le fatal billet, quoique ce billet fût pour rester, il lut que c'était pour sortir, et il lui échappa de dire, en faisant un mouvement : « *C'est moi !* » mot que j'entendis très bien et dont je lui ai fait ensuite quelques plaisanteries. Il est convenu du fait (2). »

Il s'agissait de remplacer Le Tourneur. Le 5 prai-

(1) Les *Mémoires sur Carnot* disent cependant que Carnot souhaitait également sortir. (Nouv. éd., II, 99.)
(2) *Mémoires sur Carnot*, nouv. éd., II, 99.

rial (24 mai), le Conseil des Cinq-Cents procéda au scrutin pour la formation de la liste décuple des candidats. Le résultat donna les noms suivants : Barthélemy, Bougainville, Vieillard, Redon, Tarbé, Germain Garnier, Borda, Démeunier, Cochon et Beurnonville. L'ex-conventionnel Cochon était le candidat de Carnot, qui, disent les *Mémoires sur Carnot*, « le croyait propre à former un trait d'union entre lui et La Revelliere. » Mais c'est Barthélemy, ambassadeur de la République en Suisse, soutenu par les partis réactionnaires, qui l'emporta le 7 prairial (26 mai 1797). Cette élection détermina le désaccord du Directoire avec les Conseils et la division entre ses membres. Carnot, privé du concours de Le Tourneur. combattu par le triumvirat de La Revelliere, Reubell et Barras, réduit à s'appuyer sur Barthélemy, dont il avait voulu empêcher l'élection, eut une situation difficile. La majorité du Directoire résolut de faire un coup d'État contre les Conseils et contre Carnot et Barthélemy. La Revelliere en revendique la responsabilité : « Une autre cause, dit-il, a dû s'unir à celle-ci pour accroître l'emportement de Carnot contre moi. La journée du 18 fructidor, qui le frappa avec le nouveau parti qu'il avait embrassé, n'aurait jamais eu lieu sans moi... Je n'entends ici, au reste, ni louer, ni blâmer la chose en elle-même, ni la conduite que j'y ai tenue : je dis seulement un fait, et un fait connu de tous ceux qui, dans ce temps, ont suivi la marche des affaires. Sans un tiers d'un esprit conciliant et qui n'avait jamais appartenu à aucune faction, jamais en effet Reubell et Barras ne se fussent accordés, et j'eus souvent fort à faire pour les tenir unis. »

On pouvait espérer que La Revelliere nous ferait

un récit détaillé du coup d'État par lequel il se flattait d'avoir déjoué les complots royalistes et sauvé la République. Amère déception, il ne consacre que *seize lignes* (II, 129) à narrer le fait. C'est maigre et hors de toute proportion avec le reste de l'ouvrage. En revanche il déverse de nouveau sa bile sur Carnot qui l'avait vertement traité dans sa réponse à Bailleul. Il serait puéril de s'attarder à défendre la mémoire de l'illustre conventionnel, que la postérité a vengé d'avance de ces attaques posthumes. Il suffira de rappeler le jugement porté par le directeur Gohier (*Mémoires*, t. I, p. 10) : « Comment soupçonner qu'un Carnot, entre autres, ait jamais conçu le projet de renverser le gouvernement dont il était membre, lors même qu'il écoutait, avec trop de bonté peut-être, les hommes qui n'étaient pas aussi attachés que lui au triomphe de la liberté? »

Mais si La Revelliere est sobre sur le fait, il n'en défend pas moins le Directoire des reproches de cruauté qui ont été lancés contre lui. « Qu'on observe, s'écria-t-il, que cette révolution fut la première qui s'exécuta sans désordre et sans une goutte de sang répandue! » Puis il ajoute : « Enfin la liste de proscription, une fois close par le Corps législatif, le fut irrévocablement. La justice reprit toutes ses formes et qui que ce soit ne fut inquiété. » Il répète encore (p. 141) : « Il n'a pas été lancé un mandat d'arrêt après le 18 fructidor contre qui que ce soit. » On ne peut être plus affirmatif, et cependant rien n'est moins exact. Les proscriptions, les arrestations et les visites domiciliaires ne firent pas défaut. Le 4 vendémiaire an VI (25 septembre 1797) le ministre de la police écrivait au Directoire : « En exécution de votre arrêté du 28 fructidor dernier, j'ai ordonné, dans la maison

ci-devant occupée par l'émigré Ferdinand de Rohan, ex-archevêque de Cambrai, rue du Regard, faubourg Saint-Germain, les recherches et les visites les plus étendues (1). » De plus, des commissions militaires fonctionnaient à Paris et dans les départements contre les émigrés et les royalistes et elles ne prononcèrent pas moins de 140 condamnations à mort (2). Il est donc bien osé de venir déclarer qu'*aucun mandat d'arrêt n'a été lancé après le* 18 *fructidor contre qui que ce soit*. La Revelliere se contredit d'ailleurs dans le passage suivant (II, 356) :

Non, qui que ce soit pendant l'existence du Directoire n'a été fusillé ni noyé par ses ordres. Ceux qui ont été fusillés, et non *noyés*, sous son gouvernement, ont été des émigrés, contrevenant à une loi qui leur était parfaitement connue, et jugés par les tribunaux voulus par cette même loi, et des Jacobins forcenés, pris en flagrant délit, qui avaient attaqué le camp de Grenelle, également jugés dans les formes et par les tribunaux alors compétents.

Il ne s'agit point ici de discuter la légitimité de ces mesures. Les gouvernements ne sont généralement pas tendres envers leurs ennemis. Mais ce qui est extraordinaire, c'est de voir un directeur produire une affirmation démentie par les faits et par lui-même. Il y a là une inconséquence bien capable d'inspirer des doutes sur la fidélité de la mémoire du narrateur, surtout quand on a le texte du *Moniteur* et les papiers du Directoire sous les yeux.

(1) Cf. *18 fructidor*, documents publiés par Victor Pierre, p. 85.

(2) M. Victor Pierre a consacré un volume aux jugements rendus par les commissions militaires après le 18 fructidor contre des émigrés, nobles ou prêtres.

La Revelliere fut à son tour victime d'un coup d'État. Il fut obligé de donner sa démission en même temps que Merlin de Douai, le 30 prairial an VII (18 juin 1799), par suite d'une coalition de Sieyès et de son ancien complice Barras avec les Conseils, et il se retira dans sa petite maison d'Andilly, à quatre lieues de Paris. Il vécut dans la retraite, venant assister régulièrement aux séances de l'Institut, dont il était membre depuis sa création (1). Sa santé était chancelante. En 1802 une affection de poitrine faillit l'emporter. Pour raison d'économie, La Revelliere vendit sa maison d'Andilly et s'installa près de Louveciennes, puis à Paris. En mai 1804 il refusa de prêter serment à l'Empereur, en sa qualité de membre de l'Institut, et il fut remplacé, le 20 juillet suivant, par Ennius-Quirinus Visconti (2). Il se retira alors près d'Orléans, à la Rousselière, et se consacra à l'éducation de ses enfants. Il revint à Paris en mai 1809. Napoléon lui fit offrir une pension par Fouché, à condition qu'il la demanderait. La Revelliere, quoique pauvre, répondit à son collègue Guiter, chargé de lui faire cette proposition : « Je n'ai point servi le gouvernement impérial ; j'ai pris la résolution de ne le servir jamais ; je n'ai ainsi aucun droit à ses faveurs et je n'en veux recevoir aucune. » Il alla habiter en 1811 à Domont, près de Paris, et rentra dans la capitale en 1814. Comme il n'avait occupé

(1) La Revelliere-Lépeaux avait été élu membre de la 2ᵉ classe de l'Institut, section de morale, le 10 décembre 1795. — Cf. *Mémoires*, II, 448.

(2) Le 2 juin 1804, une lettre du ministre de l'Intérieur fit connaître à l'Institut qu'il avait reçu la démission de La Revelliere-Lépeaux, et celui-ci fut remplacé, le 20 juillet suivant, par le célèbre archéologue Ennius-Quirinus Visconti. (Cf. A. Potiquet, *L'Institut de France*, p. 123, et *Mémoires*, II, 479.)

aucun emploi pendant les Cent-Jours, il ne fut pas compris dans la proscription dont la Restauration frappa les régicides. C'est ainsi que son opposition à l'empire, qui fut peut-être la plus belle action de sa vie, trouva sa récompense, tandis que Carnot allait expier à Magdebourg la défense d'Anvers et sa participation à l'armement de la France pendant les Cent-Jours. Il occupa ses dernières années à la rédaction de ses *Mémoires* et mourut de son affection chronique de poitrine à Paris le 27 mars 1824, à l'âge de soixante-dix ans. Des cinq premiers membres du Directoire, Barras seul lui survécut (1).

Telle fut la carrière de La Revelliere-Lépeaux. Après l'avoir sommairement exposée, il convient de constater certaines particularités de ses *Mémoires:*

La Revelliere-Lépeaux montre une animosité constante contre les généraux, à commencer par Bonaparte, pour lequel il professe une véritable haine. Il attaque Brune, Championnet, et dit que ce dernier « voulait rétablir le despotisme militaire le plus intolérable et le brigandage le plus éhonté. » Il leur oppose les commissaires civils, entre autres Faipoult, auxquels il décerne un brevet de probité. Si on lit les *Mémoires* du général Thiébault, c'est bien une autre antienne.

Suchet est transformé en « militaire fort insolent, l'un des plus effrontés pillards. » Joubert, honnête homme à la vérité, « avait la tête un peu étroite, quoiqu'il ne manquât ni d'acquis ni d'esprit; il était susceptible et avait passablement de morgue mili-

(1) En effet Reubell mourut à Colmar le 23 novembre 1807, Le Tourneur à Laeken (Belgique) le 4 octobre 1817, et Carnot à Magdebourg (Prusse) le 2 août 1823. Barras mourut à Chaillot, près de Paris, le 29 janvier 1829

taire. » Jourdan « est un homme médiocre, incapable de mettre de l'ensemble dans ses opérations. » Par contre, il fait l'éloge de Macdonald, qui « à Naples, dit-il, fit preuve de talent, de modération et d'une sage énergie. » Or, La Revellière tombe mal, surtout après la publication des *Mémoires* de Macdonald, qui sont peu à l'avantage de leur auteur. Il est mieux inspiré quand il vante Moreau; mais n'est-ce pas surtout le rival de Bonaparte qu'il prétend exalter? car il dit que Moreau surpassait Bonaparte à plusieurs égards en talents militaires. Il parle aussi avec faveur de Masséna, qui avait su, avec les procédés particuliers à sa race, conquérir La Revellière par d'habiles flatteries.

Il est d'ailleurs un peu surprenant de voir La Revellière juger avec tant d'aplomb les talents militaires des généraux. Il semble que ces questions n'étaient guère de sa compétence et qu'il ne peut que répéter les cancans de son entourage, ou plus vraisemblablement encore de celui de Scherer.

Il ne faut pas croire que la bile de l'ex-directeur ne s'étendit pas aussi à l'élément civil. Nul pamphlétaire royaliste n'a prodigué d'épithètes plus dures à Robespierre, à Danton, à Carnot, aux Montagnards en général. Il faut parfois regarder le titre courant de la page pour croire qu'on lit les *Mémoires* d'un républicain, d'un régicide. Chaque historien a le droit de juger, selon sa conscience et son tempérament, les actes des hommes publics, mais c'est faire métier de pamphlétaire que d'accoler aux noms de ses adversaires ces épithètes de *tigre* et de *scélérat* qui reviennent trop souvent sous la plume de La Revellière. Plus le qualificatif est fort, plus l'argument paraît faible. Aussi sommes-nous tout d'abord

enclins à taxer d'exagération et de partialité les jugements de l'ex-directeur. Nous sommes en garde contre les *Mémoires* de La Revelliere, comme certaines erreurs ont mis les critiques en défiance de ceux de Talleyrand.

La Revelliere eut cependant comme un vague remords de l'œuvre de rancune et de fiel qu'il léguait à son fils. Tout en attestant son esprit de justice, de vérité, d'impartialité, je dirais presque d'infaillibilité, il fit, dans la préface de ses *Mémoires*, une réserve sur l'excès de sévérité de ses jugements. Il chargea son fils de modérer les termes démesurés dont il se serait servi à l'égard de Carnot et d'autres de ses collègues. Mais la tâche était trop délicate et Ossian La Revelliere y renonça. Partagé entre le devoir de se conformer aux volontés paternelles et la crainte légitime de froisser les familles encore existantes des grands acteurs de la Révolution et de causer du scandale, il hésita longtemps et ne se décida que dans les dernières années de sa vie à mettre le manuscrit à l'impression. Mais, cédant à des scrupules qui lui font honneur, il borna là l'accomplissement de son devoir.

La Revelliere-Lépeaux professait aussi une haine violente contre les prêtres. Dans son chapitre XIII (t. I), intitulé : *Coup d'œil général sur la composition et la décomposition des partis depuis 1789 jusqu'à l'installation du Directoire exécutif*, on lit :

Je n'ai point parlé du clergé dans le tableau que j'ai tracé plus haut; mais, considéré comme corps, le clergé n'avait plus d'influence politique. Chacun de ceux qui le composaient se rallia à la caste à laquelle il appartenait soit par sa naissance, soit par l'éminence ou par la mé-

discrédit du rang qu'il occupait dans l'Église. On ne fit pas attention qu'il ne s'agissait point encore de rien changer à l'état du clergé, non plus que de l'exproprier. D'ailleurs, les lumières du siècle, non moins que le scandale que le clergé catholique donnait au monde, et particulièrement en France, avaient tellement amoindri sa considération et son influence, qu'il n'a fallu rien moins que la réunion de toute l'aristocratie féodale et sacerdotale de l'Europe, secondée par l'immoralité et la folie des ultra-révolutionnaires, et enfin par toute l'hypocrisie et le despotisme de Bonaparte, pour que celui-ci pût lui rendre une sorte d'existence et cette funeste influence dont il jouit en ce moment et que chaque jour il augmente le plus qu'il peut, malgré l'opinion publique, qui la repousse de toutes ses forces.

Si La Revellière n'aimait pas les prêtres, il n'en était pas moins déiste, et il suivait les principes de la religion naturelle. Il l'explique longuement dans un chapitre consacré à la théophilanthropie (t. II, p. 157 et suiv.) : « La démoralisation qu'on a reprochée à la France a été due, dit-il (p. 161), non à l'absence de la religion romaine, mais à l'absence d'un culte raisonnable. » Pour manifester publiquement ses idées à ce sujet il publia, en 1797, des *Réflexions sur le culte, sur les cérémonies civiles et sur les fêtes nationales*, et, dans deux discours prononcés comme président du Directoire, il proclama hautement l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme. Aussi approuva-t-il le culte théophilanthropique créé par Valentin Haüy, l'instituteur des aveugles, et basé sur les principes que lui, La Revellière, avait posés. De là cette réputation de fondateur de ce nouveau culte, si commune que La Revellière fut surnommé le *Pape des théophilanthropes*. C'est une pure légende, à ce

que nous affirment les *Mémoires* dans le passage suivant (II, 167) :

Jamais au reste, ni ma femme ni moi n'avons assisté aux cérémonies des théophilanthropes, et notre fille n'y est allée qu'une seule fois. Me contentant d'avoir jeté dans le public mes idées sur ce grave sujet, et occupé de tout autre chose que des détails d'un nouvel établissement religieux, j'avais laissé à ceux qui viendraient à embrasser ces idées, et qui auraient le loisir de les mettre en pratique, le soin de le faire. Je ne me suis donc mêlé dans aucun temps, je le répète, ni de l'organisation ni de l'administration du culte des théophilanthropes, et mes communications avec eux se sont bornées à deux ou trois entrevues avec leurs chefs.

Ce désaveu devant la postérité n'est-il pas surtout le résultat des railleries que la théophilanthropie valut à La Revelliere?

La Revelliere fait à tout propos montre de sa vertu et de son honnêteté. Les crimes et les défauts de ses collègues et de ses contemporains ne semblent exposés que pour faire ressortir sa supériorité intellectuelle et morale. On est enclin à voir percer sous ces protestations réitérées de modestie et d'humilité un orgueil démesuré et une vanité sans limites. La Revelliere était assurément un honnête homme, pratiquant les vertus de famille, obstiné dans ses idées, fidèle à ses amitiés comme à ses haines, inaccessible à l'argent, sacrifiant tout à ses convictions. Sa conduite avec Bonaparte devenu empereur et tout-puissant est un bel exemple de vertu civique. Quoique ayant été un des chefs de l'État, quoique ayant pu, comme tant d'autres, profiter de sa situation pour faire sa fortune, il est mort pauvre et honoré. Aussi la troisième République a-t-elle rendu hommage à la

mémoire de La Revelliere et lui [illegible] dans sa ville natale.

Mais ces respectables qualités [illegible] sement gâtées par des défauts [illegible] physique et intellectuelle de La [illegible] forme, laid, il dut souffrir de ses [illegible] mauvaise santé et la maladie de [illegible] menta toute sa vie furent encore [illegible] Il devint susceptible, soupçonneux [illegible] raillerie, qui ne pouvait [illegible] lui, le mettait hors des gonds. [illegible] aux mauvais plaisants qui le [illegible] là cette haine, ce fiel, cette [illegible] éclatent à chaque page de ses [illegible] vengeance posthume, [illegible] vérité.

Il faut le dire aussi, La [illegible] et ses jugements est le [illegible] son esprit. Il est plus frappé [illegible] ses que de leur ensemble [illegible] que des qualités. C'est [illegible] tion du terme. Il aime à [illegible] de sa vertu et de son [illegible] que le lecteur voit [illegible] réitérées de modestie [illegible] gueil et de vanité [illegible] autres.

Le style, fidèle [illegible] souvent poncif et [illegible] quand la verve s'éveille [illegible] comme dans le chapitre [illegible] mité de salut public, [illegible] Combien plus fréquentes sont les [illegible] mesques telles que celle-ci : « La [illegible]

des garanties assurées. La vertu!... Je m'arrête un instant à ce nom trop souvent profané. »

Il y a aussi chez La Revelliere un fonds natif de crédulité et de candeur qui lui fait accepter comme des vérités incontestables des racontars d'antichambre et des vantardises de hâbleurs. On a dû souvent se gausser de lui. C'est peut-être ce qui a donné lieu au récit suivant : La Revelliere, préoccupé des mystères de Grosbois, impénétrables pour lui, raconte avec une belle indignation que Barras força le fameux fournisseur Ouvrard à prendre pour maîtresse en titre Mme Tallien, qui était sa propre maîtresse, à lui Barras. « Ouvrard, dit-il, ne voulait pas de la Tallien, mais il lui fallut consentir à la prendre au moins *ad honores* et à satisfaire ainsi à toutes les dépenses d'une femme aussi dévorante (1). » Qu'y a-t-il de vrai dans cette anecdote, dont Barras se serait vanté publiquement? Le héros de l'histoire en parlera-t-il dans ses *Mémoires?* Ce qu'il y a de suspect, c'est la répugnance d'Ouvrard pour Mme Tallien, si belle et si séduisante, et ce qu'il y a de comique, c'est l'expression *ad honores*, quand on songe que Mme Tallien eut quatre enfants d'Ouvrard (2)!

Je me suis laissé aller malgré moi à esquisser un portrait de La Revelliere-Lépeaux, mais c'est bien sa faute : il fait tellement de portraits que la manie se gagne. Si on trouve mon jugement sévère, c'est aussi à lui qu'il faut s'en prendre : la sévérité est communicative. D'ailleurs si je remplaçais mon esquisse par le portrait que certains contemporains

(1) Cf. *Mémoires*, I, 338, et II, 247. Dans le second volume La Revelliere entre dans les détails du marché conclu entre Barras et Ouvrard.

(2) Cf. Ch. Nauroy, *Le Curieux*, t. I, p. 373.

ont tracé de La Revelliere, il n'y gagnerait pas. La publication des *Mémoires* ramènera l'attention sur l'auteur, qui jouissait d'une honorable réputation. Je doute que cette publicité lui soit favorable et le fasse monter dans l'estime de la postérité (1). La France a répondu d'avance à ses attaques posthumes en élevant des statues à ceux qu'il poursuit de sa haine.

Je n'ai pas eu la prétention d'analyser complètement les *Mémoires* de La Revelliere-Lépeaux, ni de poser ou de résoudre tous les problèmes historiques qu'ils présentent. J'ai voulu seulement donner une idée de la composition et de l'esprit d'un ouvrage qu'une demi-interdiction avait rendu fameux. Ils méritent d'être lus; un témoignage de cette importance ne peut être repoussé *a priori* ni mis sous le boisseau,

(1) M. le vicomte de Vogüé rappelle que Thiers eut communication du manuscrit des *Mémoires de La Revelliere* et s'en servit, et que Michelet en parla avec enthousiasme, mais que Taine traita leur auteur de « pauvre imbécile à principes, avec sa vanité de bossu, ses prétentions de philosophe, son intolérance de sectaire et sa niaiserie de pédant dupe. » Il ajoute ensuite : « Le bavardage de l'ancien directeur nous révèle un honnête nigaud, tempérament de modéré dévoyé par les circonstances; exempt des vices et contristé par les crimes de son temps, il en subit les manies, les travers, les entraînements; avec des alternatives de vrai courage et de faiblesse, des compromissions qu'il s'explique ingénieusement à lui-même, une probité aigrelette et vantarde, des naïvetés d'enfant et des rancunes de vieil employé. Quarante ans plus tôt, il eût donné l'exemple de la régularité et de la vertu tatillonne dans quelque charge de judicature provinciale; quarante ans plus tard, on l'aurait vu garde national irréprochable, comme son fils, menant avec fierté son épouse au Château, comptant au premier rang par la solidité de ses principes dans la majorité de M. Guizot. Son malheur fut de jouer, lui, l'ami du bon Ducis, des rôles taillés pour les personnages d'Eschyle ou de Shakspeare, d'être porté au faîte par des événements qui dépassaient son intelligence et son caractère.

mais il faut l'accepter avec réserves et le contrôler. L'auteur a dit lui-même (II, 170) :

Ce n'est pas une histoire que j'écris : ce sont des ma tériaux que je laisse pour l'histoire, C'est elle qui devra fixer l'ordre convenable et peser les témoignages. Ce qu'il importe, c'est de lui fournir les moyens de transmettre les faits à la postérité dans leur exacte vérité, et sous leur véritable jour; de lui faire connaître, tels que je les ai vus, les personnages qui ont figuré dans les événements que je rapporte; de faire enfin, autant qu'il est en moi, que les uns comme les autres soient jugés en parfaite connaissance de cause.

Les historiens sauront sans doute discerner dans ces témoignages le bon grain d'avec l'ivraie; mais les lecteurs, les curieux, qui se jettent avidement sur les *Mémoires* et auxquels ne déplaît pas une certaine pointe de scandale, sont moins aptes à ce travail de sélection et plus enclins à prendre pour parole d'Évangile les affirmations d'un témoin des événements qu'il raconte. Les observations précédentes les mettront en garde contre leur crédulité et leur prouveront que, sous le masque de l'impartialité, on peut être partial.

La tâche de l'historien devient d'ailleurs de jour en jour plus ardue. Les témoignages sur les commencements de notre histoire depuis 1789 se succèdent avec une rapidité qu'égale seule la diversité des opinions sur les mêmes faits et sur les mêmes hommes. Des témoins dignes de foi en effet ayant vu avec leur tempérament, leur esprit, leur passion, arrivent à des appréciations contradictoires. Il est souvent malaisé de retrouver la vérité ou au moins la vraisemblance dissimulée sous tant d'affirmations

contraires ; mais c'est le travail qui doit toujours tenter la patience et la sagesse du philosophe et de l'historien. Pour arriver à un utile résultat il suffit d'appliquer la méthode que le savant professeur Aulard a si éloquemment exposée dans le discours d'ouverture de son cours de l'Histoire de la Révolution. Le passage s'applique trop bien au sujet qui nous occupe pour ne pas le citer ici :

Si, en présence de deux lutteurs aux prises, étroitement enlacés, et dans la crise même de leur duel, il venait à l'esprit d'un peintre l'idée étrange d'abstraire un des deux adversaires; si son pinceau le représentait sur la toile seul et néanmoins dans une attitude de lutte, embrassant le vide d'un effort violent, avec une tension et un gonflement des muscles, la figure rouge et contractée, les yeux hors de la tête, l'écume à la bouche, ne croirait-on pas voir un fou furieux, prêt à perdre l'équilibre et à tomber dans la boue? C'est à peu près la monstrueuse, l'invraisemblable figure que nous proposerait l'érudition qui ne ferait voir, dans le duel révolutionnaire, qu'un des deux combattants, le peuple. Vous trouvez que ce peuple délirait quand il exerçait si violemment sa force : mais vous ne dites pas qu'il luttait corps à corps contre un ennemi puissant et perfide. Vous riez de son air hagard et de sa face convulsionnée : mais vous ne dites pas qu'une main lui serrait la gorge pour l'étouffer. Vous raillez ses soupçons, sa manie dénonciatrice, son esprit inquiet pendant la guerre : vous ne dites pas que le roi de France avait des intelligences avec les ennemis de la France. Enfin, s'il s'échappe de ses lèvres un cri rauque d'angoisse et de fureur, avant de le traiter de bête fauve, il faudrait voir si à ce moment-là la Vendée ne lui enfonce pas un poignard dans le dos. Montrez donc les deux adversaires à la fois, rétablissez ainsi l'harmonie du tableau : le sens des choses éclatera...

Juste leçon d'impartialité. C'est cette hauteur de vues qui manque aux contemporains et qui fait la supériorité des véritables historiens. C'est elle qui a inspiré les considérations philosophiques d'Edgar Quinet et d'Edme Champion sur la Révolution française. Or ce qu'Aulard dit des faits s'applique également aux hommes et les *Mémoires* de La Revelliere en fournissent une nouvelle preuve. Leur auteur n'a vu et ne juge les hommes de son temps que relativement à sa propre personne. Ceux qui ont été en communauté d'idées avec lui, qui se sont montrés affectueux ou déférents à son égard, il les célèbre ; ceux qui n'ont pas partagé ses opinions et qui ont eu l'impertinence de le railler, il les déchire. Il ne voit jamais qu' « un lutteur grimaçant » séparé de son adversaire, et cette vision fait de ses portraits une caricature. C'est ce qui explique ce perpétuel dénigrement des hommes et ce travestissement inconscient des faits qui atteignent leur apogée dans le tableau des derniers temps du Comité de salut public. La Revelliere ne semble pas se douter que ce système d'abstraction ne lui serait pas plus favorable qu'à ses collègues et que son portrait, traité à sa propre manière, serait aussi une caricature.

Au reste, il est bien difficile, sinon impossible, aux contemporains de juger sainement les faits auxquels ils assistent et dont les causes et les ressorts cachés leur échappent souvent aussi bien que les conséquences. Plus on est mêlé à la lutte, moins on voit l'ensemble. Demandez à un soldat de vous raconter la bataille à laquelle il a participé : il ne vous dira que ce qui s'est passé à ses côtés. Si nous avons affaire à un officier, il ne parlera que de sa compa-

gnie, de son bataillon et de son régiment. C'est là où il s'est trouvé avec ses hommes qu'est le point intéressant du combat. Aussi quand un historien doit décrire une bataille, est-il forcé d'étudier les plans du général en chef, les diverses phases du combat, de lire tous les témoignages particuliers et de les comparer entre eux, et de faire le même travail pour les plans et les témoignages des ennemis. De ce labeur peut seul sortir un récit d'ensemble, présentant des garanties sérieuses d'exactitude et d'impartialité.

Ce qui est vrai d'une bataille l'est aussi de tous les faits de l'histoire. Quand un contemporain, on ne saurait trop le répéter, raconte un événement ou porte un jugement sur un homme, il ne peut être que l'écho de sa propre vision, de sa compréhension, de sa personnalité. C'est cet état d'âme qui est une cause constante d'inexactitudes et d'erreurs ; mais c'est lui aussi qui prête aux *Mémoires* ce piquant, cet attrait, cette impression de vie si agréables aux lecteurs et qui en fait des documents indispensables de l'histoire. Sans la passion nous n'aurions pas de *Mémoires*, et ce serait vraiment dommage que ce genre de littérature nous manquât. Mais, quelque charme qu'on éprouve à la lecture des chroniqueurs, depuis les plus anciens jusqu'aux plus récents, quelque agrément qu'on trouve à cette atmosphère de commérage et à cette pointe de scandale communes à tous les écrits de cette nature, il ne faut pas attribuer aux *Mémoires* des contemporains une vérité et une exactitude définitives, souvent peu compatibles avec la position et le tempérament du narrateur. De ce faisceau de témoignages les historiens dégageront la vraisemblance. Ils ont les éléments précis qui fai-

saient défaut aux contemporains ; les documents leur révèlent les causes des événements, et l'éloignement leur en fait peser les conséquences. Ils rétablissent l'harmonie du tableau, selon l'heureuse expression de M. Aulard, et le sens des choses éclate.



Paris. — Typ. Chamerot et Renouard, 19, rue des Saints-Pères. — 32108.


3 2044 019 033 877

